BULLETIN D'INSCRIPTION 2026–2027

Cours de Théâtre Présence Action

Nom: ..... **Prénom:**.....
Adresse: ..... **Tél. Mobile:**.....
..... **E-mail:**.....

Je m'inscris au cours Théâtre Présence Action du 7 octobre 2026 au 30 juin 2027

☐ **Mercredi 18h30–20h30** (accueil de 18h15 à 18h30)
Lieu : Espace Diamono, rue des Moraines 4b, 1227 Carouge

Chaque séance est conçue comme un véritable **laboratoire d'expression et de création**, où l'échauffement corporel et vocal, l'improvisation, le travail du texte, l'interprétation et la mise en scène permettent à chacun **d'explorer, créer, rire, développer sa présence et progresser à son rythme**.
Au fil de l'année, cette pratique invite à **oser davantage, prendre sa place et gagner en confiance et en liberté d'expression**, sur scène comme dans la vie.

Dates des cours par trimestre :
1) 7 octobre au 16 décembre 2026 (vacances : le 21.10, 23.12, 30.12.26 et 6.01.27)
2) 13 janvier au 24 mars 2027 (vacances : le 17.02.27, 31.03, 7.04.27)
3) 14 avril au 30 juin 2027 (congé le 5 mai et 24 juin 2027)

TARIFS ET MODE DE PAIEMENT

Formule	Montant	Échéances	Choix
Annuelle 1 versement	CHF 1'500.–	CHF 1'500.– au 30.09.2026	☐
Annuelle 3 versements	CHF 550.– par trimestre	CHF 550.– : 30.09.2026 / 28.12.2026 / 28.03.2027	☐
Trimestrielle	CHF 700.- par trimestre	CHF 700.– : 30.09.2026 / 28.12.2026 / 28.03.2027	☐

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Florence Reymond – Chemin des Bois 76, 1255 Veyrier, Suisse
Banque Raiffeisen du Salève, 1255 Veyrier
IBAN : CH73 8080 8009 4099 4512 2 | SWIFT/BIC : RAIFCH22

☐ **J'autorise** Florence Reymond à utiliser des photos et/ou vidéos prises dans le cadre des cours et spectacles à des fins de communication (site Internet, réseaux sociaux, presse ou supports promotionnels). Réponse facultative.

☐ **J'ai lu et j'accepte** les Conditions générales jointes et m'engage à respecter les modalités de paiement correspondant à la formule choisie.

Lieu et date : ..... Nom et prénom : .....

Signature : .....

À renvoyer complété par e-mail à : contact@florencereymond.ch

CONDITIONS GÉNÉRALES

Cours, ateliers et formations

1. INSCRIPTION ET PÉRIODE DÉCOUVERTE

L'inscription est enregistrée dès réception du bulletin d'inscription complété et du versement du montant demandé à l'inscription.

Lorsqu'une période découverte est proposée, ses modalités, sa durée et le délai de désistement sont précisés sur le bulletin d'inscription du cours, de l'atelier ou de la formation concernée.

Le participant peut renoncer à poursuivre dans le délai indiqué sur son bulletin d'inscription, en informant Florence Reymond par écrit. Le montant correspondant à la période découverte et/ou aux frais d'inscription reste acquis.

Passé ce délai, l'inscription devient définitive pour la durée prévue sur le bulletin d'inscription et le participant s'engage à régler la totalité de la formule choisie.

2. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs, formules de paiement et échéances applicables sont indiqués sur le bulletin d'inscription correspondant à l'activité choisie.

L'écolage est fixé sur une base forfaitaire et payable d'avance selon la formule sélectionnée par le participant.

Le participant s'engage à respecter les échéances de paiement mentionnées sur son bulletin d'inscription.

En cas de retard de paiement, des frais de rappel peuvent être facturés selon les modalités indiquées sur le bulletin d'inscription ou tout autre document tarifaire applicable.

3. ANNULATION ET INTERRUPTION

Après l'éventuelle période découverte ou le délai de désistement indiqué sur le bulletin d'inscription, toute interruption ou tout désistement ne libère pas le participant de son engagement financier : le montant correspondant à la formule choisie reste dû, sauf cas de force majeure dûment justifié.

En cas de force majeure, le participant devra informer Florence Reymond par écrit et fournir les pièces justificatives nécessaires. Toute éventuelle adaptation ou restitution sera examinée en fonction de la situation.

4. ABSENCES

Les cours, ateliers, répétitions ou séances manqués par le participant ne sont ni remboursés ni remplacés. Toute absence doit être annoncée dans les meilleurs délais afin de faciliter l'organisation et le bon déroulement du travail du groupe.

En cas d'empêchement de Florence Reymond, le cours pourra être dispensé par un·e professionnel·le qualifié·e ou, si nécessaire, reporté à une autre date.

5. PRÉSENTATIONS ET SPECTACLES

Selon l'activité, Florence Reymond peut proposer des portes ouvertes, présentations de travail ou spectacles, avec l'accord des participants. La participation n'est pas obligatoire.

D'éventuelles répétitions supplémentaires liées à ces présentations ne sont pas facturées, sauf indication contraire communiquée préalablement.

6. PHOTOS ET VIDÉOS

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des cours, ateliers, répétitions, formations ou spectacles. Leur utilisation à des fins de communication est soumise à l'autorisation facultative donnée par le participant sur le bulletin d'inscription ou sur un document prévu à cet effet.

7. RESPONSABILITÉ ET DROIT APPLICABLE

Florence Reymond décline toute responsabilité pour la perte, l'oubli ou le vol d'effets personnels. Chaque participant est responsable de disposer d'une couverture d'assurance adaptée à sa situation.

Florence Reymond se réserve la possibilité d'adapter les horaires ou l'organisation des activités lorsque les circonstances l'exigent, en informant les participants dans les meilleurs délais.

Le droit suisse est applicable. En cas de litige, les tribunaux compétents du canton de Genève sont compétents, sous réserve des dispositions légales impératives.